
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 mars 2018

CAVP, élections 2018 : les candidats élus

Cette année, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) renouvelait une partie de ses administrateurs. À l'issue des élections de 2018, le Conseil d'administration de la CAVP comptera 29 administrateurs.

Au total, 8 titulaires et 8 suppléants étaient à élire dans le collège des cotisants officinaux et des cotisants volontaires (sous-collèges territoriaux de l'Est, de l'Île-de-France et des DOM, du Massif central-Centre, du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud-Est), 1 titulaire et 1 suppléant étaient à élire dans le collège des cotisants biologistes, enfin 2 titulaires et 2 suppléants étaient à élire dans le collège des retraités.

À l'issue du dépouillement du scrutin, qui s'est déroulé le 5 mars 2018 dans les locaux de la CAVP sous le contrôle de Maître Chaplais, huissier de justice, sont déclarés élus :

Collège des cotisants officinaux et des cotisants volontaires

EST

Madame Monique Durand (titulaire)
Madame Élodie Santos (suppléante)

ÎLE-DE-FRANCE ET DOM

Monsieur Jérôme Roustan (titulaire)
Monsieur Christian Gosse (suppléant)

MASSIF CENTRAL-CENTRE

Madame Véronique Michot (titulaire)
Monsieur Didier Machicoane (titulaire)
Monsieur Younès Khiyati (suppléant)
Un poste de suppléant non pourvu

NORD-UEST

Monsieur Benoît Duval (titulaire)
Monsieur Thierry Lecocq (suppléant)

UEST

Madame Sylvie Gaston-Sicard (titulaire)
Madame Lucie Grilleau (suppléante)

SUD-EST

Madame Hélène Achard-Brun (titulaire)
Monsieur Thierry Desruelles (titulaire)
Madame Paule Duchaud-Lucchini (suppléante)
Monsieur Franck Bérard (suppléant)

Collège des cotisants biologistes

Monsieur Patrick Ricard (titulaire)
Poste de suppléant non pourvu

Collège des retraités

Monsieur Jacques Malbezin (titulaire)
Madame Martine Terrier (titulaire)
Monsieur Jean-Luc Audhoui (suppléant)
Un poste de suppléant non pourvu

L'élection du Président du Conseil d'administration de la CAVP aura lieu le 22 mars 2018, date à laquelle sera également annoncée la composition du Bureau.

CAVP : 45, rue de Caumartin - 75441 Paris Cedex 09
Directrice de la communication : Isabelle Roque
Tél. : 01 42 66 80 61 - Fax : 01 42 66 25 50
Courriel : service.communication@cavp.fr

Créée en 1948, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) est un organisme de retraite autonome administré par un collège de 29 pharmaciens libéraux, sous le contrôle et la tutelle de l'État.

La CAVP est l'une des dix sections professionnelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) pour le compte de laquelle elle assure la gestion du régime vieillesse de base.

La CAVP gère, de façon autonome, les régimes obligatoires de prévoyance et de retraite complémentaire des pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes : régime invalidité-décès, régime complémentaire par répartition et par capitalisation et régime des prestations complémentaires de vieillesse pour les biologistes médicaux conventionnés.

Tous régimes confondus, la CAVP gère environ 60 000 comptes : près de 32 000 comptes cotisants, 22 000 comptes allocataires de droits directs et 6 000 comptes d'ayants droit.